

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 16 décembre 2016	N° 2016-756

Convocation du

Aujourd'hui vendredi 16 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
Mme Marie RECALDE à M. Michel VERNEJOUL
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Alain DAVID
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Magali FRONZES à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Pierre LOTHAIRE à M. Fabien ROBERT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
M. Serge TOURNERIE à M. Jacques GUICHOUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 13h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Jacques BOUTEYRE à M. Jean Jacques BONNIN à partir de 12h00
Mme Anne BREZILLON à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h10
M. Nicolas BRUGERE à Mme Solène CHAZAL à partir de 11h50
M. Gérard CHAUSSET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 13h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 13h25
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE jusqu'à 11h10
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 13h10
Mme Martine JARDINET à M. Arnaud DELLU à partir de 12h00
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
Mme André KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 13h20
Mme Frédérique LAPLACE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h00
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h40
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 13h30
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h00
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h35
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE jusqu'à 10h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 décembre 2016	Délibération
	Secrétariat général Direction Contrôle de gestion	N° 2016-756

Route des lasers - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de la loi du 2 janvier 2002 - Rapport 2016 - Exercice 2015 - Présentation - Information

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'article 5.1 de la loi 2002-1 du 2 janvier 2002 stipule que les administrateurs des collectivités territoriales doivent présenter chaque année un rapport écrit à leur assemblée délibérante.

Le présent rapport se propose donc de faire un point synthétique sur « La Route des Lasers » (RDL), société d'économie mixte, dont Bordeaux Métropole (BM) est actionnaire à hauteur de 22 % du capital (à égalité avec le Conseil Régional et le Conseil Général).

Quatre chapitres seront traités successivement : le premier, relatif à la vie sociale, énoncera les principales décisions prises en Conseil d'administration (CA) et en Assemblée générale (AG) à compter du début du dernier exercice comptable arrêté jusqu'à la date de rédaction de ce rapport.

Le deuxième chapitre s'arrêtera sur les relations contractuelles de la société avec l'établissement public de la Métropole.

De plus, un point sera fait sur la situation financière de la société sur la base des derniers comptes arrêtés approuvés par les instances de la société.

Enfin, un point sera effectué sur les événements marquants et sur le programme des actions 2016.

Par ailleurs, est annexée à ce rapport une fiche d'identité de la société.

I – Vie sociale

Les points principaux de la vie sociale de la société sur la période allant du début du dernier exercice comptable arrêté jusqu'à la date de rédaction de ce rapport, peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau qui suit.

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2015	2016*
Nombre de réunions du Conseil d'administration	3	2

Nombre de réunions de l'Assemblée générale dont A.G.Mixte	1 0	1 1
CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR	2015	2016*
Publics	Oui **	Oui**
Privés	Oui ***	Oui ***
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	2015	2016*
Changement du montant du capital	Non	Non
Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Non	Non

* : jusqu'à la date de rédaction du rapport : septembre 2016.

** : Changements d'administrateurs publics :

Par délibération du 30 avril 2015, le Conseil départemental de la Gironde a désigné Monsieur Pierre DUCOUT en remplacement de Monsieur Vincent NUCHY.

Suite aux élections régionales, Monsieur Francis WILSIUS a été désigné en remplacement de Monsieur Eric Guillotteau.

*** : Changements d'administrateurs privés :

Par délibération du 30 mars 2015, la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes a désigné Monsieur Jean Luc MINET en remplacement de Monsieur Grégoire FAURE.

Par courrier du 24 septembre 2015, la Caisse des dépôts a désigné Madame Sophie TIANO en remplacement de Monsieur Xavier ROLAND BILLECART ; en 2016, Monsieur Rémi HEURLIN est nommé en remplacement de Madame Sophie TIANO.

PRINCIPALES DECISIONS

Instance	Date	Nature de la décision prise
CA	13/04/2015	- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 13 novembre 2014. - Arrêté des comptes de la Société d'économie mixte locale (SEML) RDL au 31/12/2014, budget 2015, rapport de gestion 2014, conventions réglementées et proposition d'affecter le résultat positif de 2014 en report à nouveau. - Appel du solde de l'augmentation de capital de 2010. - Un point est fait sur les projets et notamment le projet SEENEOH. - Souscription par la SEML d'une assurance chômage au bénéfice de Mme Laporte.
CA	09/06/2015	- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 avril 2015. - Renouvellement du mandat de Président de la SEML RDL : M. Jean Luc GLEYZE. - Création d'une Société par action simplifiée (SAS) pour porter le projet SEENEOH.

		Garanties relatives au financement de nouveaux bâtiments.
AG	09/06/2015	- Présentation et approbation des comptes clos au 31 décembre 2014, de l'affectation du résultat en report en nouveau, du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014, - Approbation des charges non déductibles, - Présentation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Instance	Date	Nature de la décision prise
CA	08/10/2015	• Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 9 juin 2015, • Situation financière au 30 juin et atterrissage, appel du solde du capital social, • Point sur les projets SEENEOH, cité de la photonique avec ELNATH, extension de MEROPA, le bâtiment porté par la Société civile immobilière (SCI) Exosun Immobilier, • Point association Laserie, mise à disposition gratuite des locaux, • Représentation des collectivités en commission d'appel d'offres.
CA	18/01/2016	• Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 8 octobre 2015, • Terrain cœur de Bersol, • Projet immobilier CEA Tech, • SEENEOH : présentation de l'analyse de risque, • Subvention du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) : information sur le contrôle en cours dont risque de 197 k€ est provisionné dans les comptes 2015, • Test d'une éolienne sur Laseris 1 • Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) : Impact sur la SEML RDL avec possibilité d'ouverture de l'objet social, • Organisation de la SEML RDL.
CA	21/03/2016	• Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 18 janvier 2016, • Arrêté des comptes de la SEML RDL au 31/12/2015, budget 2016, rapport de gestion 2015, conventions réglementées et proposition d'affecter le résultat positif de 2015 en report à nouveau et dotation de la réserve légale, • Conventions réglementées, • Consultation triennale relative à l'actionnariat des salariés, • Renouvellement/nomination du mandat du commissaire aux comptes, • Un point est fait sur les projets : ELNATH, extension MEROPA ; Eco Energie, GIENAH, réaménagement de la cité de la photonique, Projet BASE et le projet SEENEOH.
AGM	30/05/2016	• Présentation et approbation des comptes clos au 31 décembre 2015, de l'affectation du résultat en report en nouveau, du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015, • Approbation des charges non déductibles, • Présentation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, • Ouverture du capital social aux salariés, • Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

II - Relations contractuelles avec Bordeaux Métropole

Le seul document liant à ce jour la SEML et La Cub, devenue Bordeaux Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015, est la délibération en date du 5 avril 2004 par laquelle La Cub devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015 est entrée au capital de la SEML en qualité de membre fondateur.

Au cours de l'année 2006, la Cub a souscrit à une augmentation de capital à hauteur de 756 000 € lors du Conseil communautaire du 21 juillet 2006.

Notons également l'autorisation en 2006 de la conclusion d'une convention d'apport en compte courant de La Cub pour 2 500 000 €. Cette avance est d'une durée de 2 ans renouvelable une fois, à condition que cette avance soit remboursée à hauteur de 50%. Un versement partiel de 1 000 000 € a été effectué le 21 février 2007. Une prolongation de cette convention de 2 années a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 octobre 2008. En février 2009, La Cub a versé le solde de l'avance, soit 1 500 000 € tout en récupérant simultanément 50% de la première avance, soit 500 000 €. Au terme de la convention (février 2011), la SEML RDL a remboursé l'intégralité du compte courant à La Cub.

Au cours de l'année 2010, La Cub a souscrit à une seconde augmentation de capital de 1 523 900 € lors du Conseil communautaire du 26 novembre 2010 (380 975 € ont été versés le 13 décembre 2010; il restait 1 142 925 € à verser avant décembre 2015). Courant 2015, 1 143 K€ ont été versés par la Métropole à la SEML Route des Lasers dans le cadre de la libération totale du capital social.

Au cours du Conseil d'administration du 25 janvier 2013, les administrateurs ont approuvé la charte de bonne gouvernance de La Cub.

III – Situation Financière de la SEML Route des Lasers

3.1 Objet de la SEM : rappel

Dans le cadre de la construction du Laser Mégajoule (LMJ) en Gironde, le Commissariat de l'Energie Atomique (CEA) fait appel à des industriels des secteurs du bâtiment, de l'optique, de l'électronique, de la supervision informatique, de la mécanique... L'importance et la durée de ces marchés permettent d'estimer à plusieurs centaines le nombre d'emplois durables directement induits par le projet LMJ (hors personnel du CEA et équipes de recherche scientifique nationales et internationales).

L'implantation d'entreprises – ou de leurs sous-traitants – autour du LMJ s'inscrit dans un programme global d'aménagement du territoire. La SEML « Route des Lasers » a été créée pour leur présenter une offre cohérente, techniquement adaptée et économiquement compétitive. Le but est de maximiser l'activité et les créations d'emplois.

La SEML a donc pour objet principal, sur le territoire de la « Route des Lasers », et sur le territoire du Département de la Gironde, dans le cadre du développement économique, toutes **opérations d'acquisition, de construction, d'aménagement et de gestion de biens et droits immobiliers** permettant l'accueil d'entreprises industrielles et tertiaires ainsi que tout autre organisme œuvrant dans les domaines scientifiques, industriels et tertiaires, dans le cadre de filières technologiques, scientifiques et d'excellences du territoire tout en privilégiant le développement de la filière photonique.

3.2 L'activité en 2015 : la SEML RDL a 12 années d'existence

Rappel historique :

La SEML a été constituée le 14 juin 2004.

Les 6 premières années de la SEML RDL ont été marquées par les études, l'aménagement et la construction de la **zone Laseris 1** au travers des projets PUPA/BSA/MPMM, BEHL, SOLGEL, PILOTE, PUPS... Cependant, les bâtiments SOLGEL, PUPA, BSA et PILOTE sont restés inoccupés en 2010 par les industriels primo contractant du Laser Mégajoule (LMJ). Compte tenu du report du programme LMJ en 2014, les contrats de portage signés entre le CEA et la SEML, rendent cette dernière fortement dépendante du CEA.

En 2011, deux nouveaux bâtiments ont vu le jour, GHIBLI et DHZARI sur Laseris 1, ainsi que l'aménagement de l'extension de la zone Laseris 1.

La certification ISO 14001 du Parc Scientifique et Technologique Laseris 1 a été obtenue en novembre 2009 et confirmée en 2012 et 2015.

L'étude stratégique, lancée en 2012, a conclu que l'action de la SEML RDL (sur le territoire de la « Route des Lasers ») devait s'élargir au territoire départemental de la Gironde ainsi qu'intervenir sur les filières technologiques, scientifiques et d'excellence de l'Aquitaine.

L'année 2013 a été marquée par la mise en place de contrats multi-techniques afin d'assurer l'exploitation et la maintenance de certains bâtiments de la zone Laseris 1 et de la Cité de la photonique.

Enfin, des travaux d'extension du restaurant inter-entreprises se sont terminés début 2014, permettant ainsi d'accroître les capacités d'accueil de 192 places à 270 (pour un coût d'investissement de 315 k€).

La **zone Laseris 2** a été aménagée. A ce jour, deux projets se sont développés :

- il s'agit de la construction d'une ferme photovoltaïque, dénommée « Parc Les Sablières » inaugurée en février 2009. A cet effet, avec la société EOSOL ENERGIE NOUVELLE, la SEML RDL a créé une SAS dénommée LASEOSOL (détenue à 44,86 % par la SEML RDL) dont l'objet est d'exploiter le parc de panneaux photovoltaïques installés sur la zone.
- la société BASE avec la SEML RDL (à 30%) ont décidé de créer une SCI afin de construire un bâtiment sur lequel seront implantés des équipements de séchage solaire ; il s'agit d'implanter un démonstrateur de séchoir solaire.

Sur la **Cité de la Photonique**, études et aménagements de la zone ont donné naissance aux bâtiments ELECTRE, PLEIONE, MEROPA et SIRAH (en 2011).

Le bâtiment SIRAH est entièrement occupé au 31 décembre 2014 et ne dispose plus d'espace disponible pour de nouveaux locataires. D'où le lancement du projet ELNATH, consistant à la construction d'un nouveau bâtiment (de 1 550 m²) afin d'être en capacité d'accueillir les entreprises incubées au sein d'ALPHANOV.

Des études internes ont été engagées pour l'extension du bâtiment MEROPA et pour l'acquisition de la parcelle HB 110 afin de revoir le plan de circulation, créer de nouvelles places de parking et la possibilité de construire un bâtiment supplémentaire.

Activité de l'année 2015 :

Pour **Laseris 1**, l'étude « cœur de parc » lancée en 2014, s'est poursuivie en 2015, avec pour objectif d'optimiser l'agencement de l'espace central et créer une zone piétonne.

Pour **Laseris 2**, l'implantation d'un démonstrateur de séchoir solaire s'est poursuivie. Le coût du projet (terrain + bâtiment 600m² + équipement de séchage solaire) est estimé à 1,2 M€ et la livraison est prévue mi 2016. La cession du terrain a été finalisée début 2016.

Enfin sur la **Cité de la Photonique** (Pessac), l'année 2015 a été marquée par :

- signature de la promesse d'achat d'une parcelle de terrain d'environ 4900 m²,
- début des travaux du bâtiment ELNATH,
- 1^{ère} certification ISO 14001

3.3 Les comptes annuels

Le compte de résultat :

Compte de résultat						
En milliers d'€	REEL 2012	REEL 2013	REEL 2014	REEL 2015	Évolution 2015/2014 en K€	Évolution 2015/2014 en %
Produits d'exploitation	6 387	6 560	6 316	7 836	1 520	24,07%
Chiffre d'affaires	5 906	6 068	6 149	6 402	253	4,12%
Production immobilisée	369	374	36	1 206	1 169	3206,93%
Subvention d'exploitation	0	0	0	0		
Reprises sur provision, Transfert de charges d'exploitation	112	118	131	225	94	71,77%
Autre produit de gestion courante	0	0	0	4	4	16291,30%
Charges d'exploitation	6 016	6 020	5 603	6 807	1 204	21,49%
Dont achats et charges externes	1 286	1 326	1 109	2 519	1 410	127,14%
Dont impôt et taxes	326	255	313	317	4	1,24%
Dont salaires	558	539	538	561	23	4,28%
Dont charges sociales	273	274	273	288	14	5,31%
Dont dotations aux amortissements	3 294	3 286	3 049	2 938	-111	-3,63%
Dont dotations aux provisions	195	308	300	183	-117	-38,86%
Autres charges	84	31	21	0	-20	-97,82%
Résultat d'exploitation	371	540	713	1 029	316	44,34%
Produits financiers	64	64	71	60	-11	-15,62%
Charges financières	1 600	1 538	1 416	1 358	-58	-4,09%
Résultat financier	-1 535	-1 474	-1 345	-1 298	47	-3,48%
Produits exceptionnels	2 122	1 596	1 324	1 241	-83	-6,30%
Charges exceptionnelles	661	271	197	365	168	85,39%
Résultat exceptionnel	1 461	1 324	1 127	876	-251	-22,30%
IS		4	160	201	41	25,45%
Résultat net	297	387	336	406	71	21,10%

En 2015, le chiffre d'affaires s'élève à 6 402 K€ contre 6 149 K€ en 2014, soit une évolution de + 4,12 %. Ce chiffre d'affaires correspond au chiffre d'affaires locatif de la SEML qui progresse en 2015 grâce aux taux d'occupation des immeubles de placement. La dépendance envers le Commissariat d'Energie Atomique s'élève à 71% pour 2015 (77% en 2014).

Les autres produits s'élèvent à 1 435 K€ en 2015 contre 167 K€ en 2014, soit une augmentation de 1 268 K€ qui s'explique pour l'essentiel par la hausse de la production immobilisée pour + 1 169 K€ ; en effet, la reprise des travaux (bâtiment ELNATH) a pour effet de produire des charges externes supplémentaires ainsi que de la production immobilisée ; l'impact sur le résultat est nul puisqu'à la livraison, ces travaux intègrent le patrimoine (bilan) en passant d'immobilisations en cours en immobilisations.

Les charges d'exploitation augmentent également, pour une partie, de façon symétrique à la production immobilisée (+ 1410 K€ au niveau des achats et charges externes).

En revanche, les dotations aux amortissements et provisions diminuent (-111 K€ et -117 K€).

Les salaires et charges sociales augmentent de 37 K€ alors que l'effectif moyen passe de 9,7 personnes à 9 personnes.

La SEML RDL a décidé de comptabiliser à compter de 2013, une provision pour gros entretien. L'entreprise peut constituer des provisions à raison des travaux de révision, d'entretien et de remise en état qui revêtent une importance telle que les dépenses correspondantes ne peuvent normalement être imputées sur les résultats d'un seul exercice et doivent être réparties sur plusieurs exercices.

Ainsi, sur la base du programme pluriannuel d'entretien et de maintenance des bâtiments et des zones d'activité dont la SEML RDL est propriétaire, une provision pour gros entretien d'un montant de 234 K€ a été comptabilisée en 2013. Cette dernière couvre principalement le remplacement des filtres absolus des salles blanches, l'entretien des extérieurs en bois des bâtiments, l'entretien des Voiries Réseaux Divers (VRD) et entretien et nettoyage des façades et toitures.

En 2014, cette provision a été dotée de 262 K€ supplémentaires sur la base du programme pluriannuel d'entretien et de maintenance établi par la SEML et 30 K€ ont été repris. La provision pour gros entretien s'élève donc à 466 K€ au 31 décembre 2014.

En 2015, la provision pour gros entretien a été dotée de 100 K€ supplémentaires et s'établit 566 K€ au 31 décembre 2015.

Le résultat financier s'élève à – 1 298 K€ à fin 2015 : il correspond principalement aux intérêts financiers sur les emprunts souscrits. Son amélioration est la conséquence de la réduction du capital restant dû des emprunts souscrits.

Le résultat exceptionnel est quant à lui essentiellement constitué de la quote-part des subventions d'investissements virées au compte de résultat.

Enfin, le résultat (après imputation de l'Impôt sur les Sociétés) de l'exercice clos au 31 décembre 2015 se solde par un résultat net positif de + 406 K€.

Le bilan :

Bilan						
En milliers d'€	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014 en K€	Evolution 2015/2014 en %
Actif	80 734	77 795	74 554	73 778	-776	-1%
Capital souscrit non appelé	4 504	4 504	4 504	0	-4 504	-100%
Immobilisations	69 960	66 897	63 745	62 295	-1 451	-2%
Stocks et créances	2 782	2 294	2 034	1 764	-270	-13%
Disponibilités et VMP	3 465	4 071	4 212	9 640	5 429	129%
Autres	22	28	59	80	21	35%
Passif	80 734	77 795	74 554	73 778	-776	-1%
Fonds propres	40 455	39 448	38 494	37 768	-726	-2%
Dont subventions d'équipement	25 101	23 732	22 466	21 358	-1 108	-5%
Provisions	662	789	484	780	297	61%
Dettes financières	37 457	35 150	33 153	32 354	-799	-2%
Dettes d'exploitation et diverses	814	1 049	1 036	1 375	339	33%
Autres	1 346	1 359	1 388	1 501	113	8%

Le total bilan s'élève à 73 778 K€ au 31 décembre 2015, soit une baisse de - 1 % par rapport à 2014. Les immobilisations nettes de cette SEML immobilière représentent plus de 84 % du total bilan.

Cette baisse de 776 K€ s'explique par les variations suivantes :

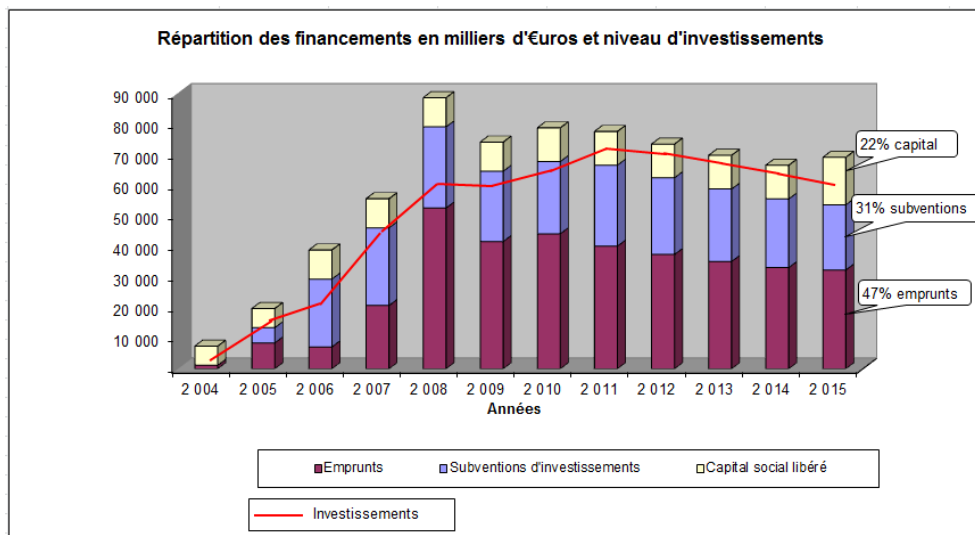
A l'actif,

- par la libération du solde de l'augmentation de capital de 2010 pour un montant de 4 504 K€,
- les immobilisations diminuent de – 1 451 K€ du fait de la reprise de la construction de bâtiments (+ 1 323 k€) et un niveau de dotations aux amortissements (- 2 938 K€ par an),
- la hausse de la trésorerie issue de la réception des fonds de l'augmentation de capital.

Au passif,

- les capitaux propres diminuent de – 726 K€ du fait essentiellement de la reprise des subventions d'investissement (– 1 108 K€),
 - les dettes financières baissent de – 799 K€ du fait du remboursement des emprunts. Un nouvel emprunt de 2,7 M€ a été contracté par la SEML afin de financer une partie du projet ELNATH.
- Ainsi, la SEML atteint le niveau 50/50 du ratio dettes financières / fonds propres.

Afin de supporter ces investissements, le niveau d'endettement évolue en fonction des projets en cours. Ainsi, la répartition des financements au vu du niveau d'investissement peut être présentée par le graphique ci-dessous :



Ce graphique démontre la montée en puissance des investissements (entre 2008 et 2011) qui atteignent 88 M€ brut soit 62 M€ net au 31 décembre 2015. Ces immobilisations sont financées à hauteur de 47 % par emprunts, 31 % par subventions et 22 % par le capital social.

Pour mémoire, fin 2010 une augmentation de capital a été accordée :

La Cub a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de 15 239 actions à 100€ au mois de décembre 2010 (soit 1 523 900 €). Au 31 décembre 2010 et conformément aux modalités de l'opération, seule une partie de l'augmentation de capital a été libérée (minimum de 25% de 6 005 800 €, soit 1 501 450 € et 380 975 € par La Cub). Cette somme de 380 975 € a été versée en numéraire lors de la souscription. En revanche, le compte courant de 2 M€ de La Cub dans la SEML RDL a été intégralement remboursé en février 2011, au terme de la convention. La Cub n'a pas souhaité transformer son compte courant dans l'opération d'augmentation de capital (par compensation).

Dans ce contexte, la somme restant à verser par Bordeaux Métropole s'élève à 1 142 925 € (ce complément devant être versé dans les 5 ans).

Ce montant a été appelé lors du conseil d'administration du 13 avril 2015 et versé au second semestre 2015.

IV – Points marquants, programme des actions 2016 et point d'avancement sur les projets en cours

La SEML RDL est une SEML patrimoniale portant de très lourds investissements.

Au 31 décembre 2015 et au vu du bilan, ces investissements qui s'établissent à presque 88 M€ brut depuis la création de la SEML et 62 M€ en net à fin 2015, ont été financés par emprunts à long terme pour 32 M€, et par subvention d'équipement et fonds propres pour le reste.

A compter de 2011/2012, les actionnaires de la SEML ont souhaité que tout nouveau projet soit isolé au sein d'une société de projet où la SEML RDL interviendrait en prenant une participation. Cette décision de loger les nouvelles constructions dans une structure dédiée est fonction de nombreux paramètres : le lieu du projet, le propriétaire du foncier, l'existence d'un partenaire privé ayant un intérêt commun avec la SEML d'investir, les risques liés au projet, les conditions de financement du projet...

Suite à l'étude stratégique (de 2012), la SEML poursuit prioritairement sa mission au service des zones de la SEML RDL, et met ses compétences de construction et de gestion patrimoniale à usage économique, à disposition d'autres sites du territoire girondin.

Elle pourra étendre son champ d'action à d'autres filières scientifiques, technologiques et d'excellence étroitement liées aux priorités de l'Aquitaine et de Bordeaux Métropole tout en privilégiant la filière photonique.

Dans ce cadre, le **projet SEENEOH** (Site d'Expérimentation Estuarien National pour l'Essai et l'Optimisation d'Hydroliennes) a été présenté au conseil d'administration du 13 avril 2015 afin de soumettre au conseil suivant, le portage juridique et financier de ce projet par la SEML RDL.

Cette prise de participation a été autorisée par décision du conseil de la Métropole du 10 juillet 2015.

Ce projet consiste à :

- Construire une plateforme mutualisée d'essais d'hydroliennes,
- Fournir un ensemble de services aux industriels développeurs de technologies hydroliennes,
- Se faire reconnaître comme organisme certificateur et/ou labellisateur des technologies hydroliennes,
- Contribuer au lancement de la filière hydrocinétique en fédérant les acteurs du territoire positionnés sur la chaîne de la valeur et en proposant un outil structurant.

Il a donc été créée une société dédiée au portage de ce projet où la SEML RDL a commencé à être l'actionnaire unique jusqu'au 17 mars 2016, où la SEML RDL a cédé 75% du capital aux sociétés Energie de la Lune (40%), Cerenis (22%) et Valorem (13%). La SEML reste actionnaire à hauteur de 25%.

Autres projets :

Le bâtiment **ELNATH** sur la cité de la photonique a été livré mi 2016.

L'extension du bâtiment **MEROPA**, qui a pour but de doubler la superficie, doit être livrée en début d'année 2017.

Enfin, lancement d'un nouveau projet sur la cité de la photonique intitulé **GIENAH** (car plus de locaux disponibles) dont la livraison est prévue fin 2017.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport présenté par l'administrateur représentant Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'administration de la société d'économie mixte « La Route des Lasers » au titre de l'exercice 2015.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 décembre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 JANVIER 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 JANVIER 2017	la Vice-présidente,
	 Madame Virginie CALMELS

Route des Lasers FICHE D'IDENTITE à Octobre 2016

Identité

Dénomination sociale : SEML ROUTE DES LASERS
Date de création : juin-04
Durée : 99 ans
Objet social : Opérations d'acquisitions, de construction, d'aménagement et de gestion de biens et droits immobiliers.
Siège social : Parc Scientifique et Technologique LASERIS 1, Avenue du Médoc, Bâtiment HEOGA, 33114 LE BARP
Siège social et services techniques Tél : 05 57 22 01 03
Fax : 05 56 21 94 10
Adresse postale : Cité de la Photonique, 11 avenue de canteranne, bât SIRAH, 33600 PESSAC
Service administratif et financier Tél : 05 56 93 25 82
Fax : 05 56 93 02 68
email : m.limouzin@seml-routedeslasers.fr
Président : M. J.L. GLEYZE
Directeur Général : Mme I. Laporte

Capital social et composition en €

(Non arrondie)

	montant	%	actions	sièges CA	représentants au CA	représentants BM aux A.G
Bordeaux Métropole (BM)	3 429 900	22,09%	34 299	2	M. Franck RAYNAL M. Gérard DUBOS	M. Franck RAYNAL M. Gérard DUBOS
Région Aquitaine	3 429 900	22,09%	34 299	2	M. Francis WILSIUS M. Mathieu HAZOUARD	
Conseil Général	3 429 900	22,09%	34 299	2	M. Jean Luc GLEYZE (Psdt) M. Pierre DUCOUT	
Communauté de Communes du Val de l'Eyre	350 000	2,25%	3 500	1	Mme Christiane DORNON	
Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud	146 000	0,94%	1 460	1	M. Xavier PARIS	
TOTAL COLL. LOCALES	10 785 700	69,45%	107 857	8		
Caisse des Dépôts	1 601 900	10,32%	16 019	1	M. Rémi HEURLIN	
Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies renouvelables	1 793 600	11,55%	17 936	1	M. Jean-Pierre GIANNINI	
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente	337 500	2,17%	3 375	1	M. Jean Luc MINET	
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine	450 000	2,90%	4 500	1	M. Rémi GARUZ	
GDF SUEZ	158 000	1,02%	1 580	1	M. Jean Christophe ALLUE	
Chambre de Commerce et d'Industrie de BX	158 000	1,02%	1 580	1	M. François TAUZIN	
SPIE SUD-OUEST	244 600	1,58%	2 446	1	M. Alain ARCHAMBEAU	
TOTAL PRIVES	4 743 600	30,55%	47 436	7		
TOTAL GENERAL	15 529 300	100%	155 293	15	Valeur de l'action : 100 €	

Principaux chiffres en milliers d'euros

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffre d'Affaires	5 106	5 370	5 497	5 906	6 068	6 149	6 402
Produits d'exploitation	7 796	11 616	18 356	6 387	6 560	6 316	7 836
Charges exploitation	8 677	11 202	18 404	6 016	6 020	5 603	6 806
Résultat net	-748	232	-160	297	387	336	407
Effectif fin de période	11,0	13,0	13,0	10,0	9,8	9,7	8,7
Capitaux Propres	32 076	38 922	41 596	40 455	39 448	38 494	37 768
dont subvention d'investissement	23 025	23 657	26 514	25 101	23 732	22 466	21 358
Situation nette	9 051	15 265	15 082	15 354	15 717	16 028	16 411
Total bilan	77 663	87 150	88 898	80 734	77 795	74 554	73 778

Divers :

Commissaire aux comptes : M. Franck Cournut, société KPMG Audit Sud Ouest, Domaine de Pelus, 11 Rue Archimède, 33700 MERIGNAC
KPMG Audit Sud Est en qualité de Commissaire aux compte suppléant
Expert comptable : Cabinet JPA Walin & Grelier, 8 Rue Louis Sabourin, 33200 BORDEAUX